

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 18 AVRIL 2016 A 18H30
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

Présents : MAMET Bernard – MATHEZ Christophe - BONNEFOY Robert – BERTHET Annie – BOURQUI Gilles - DEMOLY Fabienne – GRENIER Sandrine -- CRETIN Claire – BOURLAND Frédéric – JEANNEROD Françoise – DESPREZ Alain – LACROIX Jacqueline - CLERC Nicolas – PROST Marcel

Absents : BOUTERAON Elisabeth (pouvoir à Gilles BOURQUI) - BENOIT-GUYOD Sébastien (pouvoir à Robert BONNEFOY) - GALLOIS Delphine (pouvoir à Bernard MAMET) - GENRE Annie (pouvoir à Fabienne DEMOLY) – GANGNERY Véronique (excusée) – DELEPOUVE Lionel – LACROIX Jean-Sébastien – Fabien CHAVIN-GAZALIER – CAILLAT Marie-Carmen

Secrétaire de séance : Nicolas CLERC

Le 18 avril 2016, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers, auditeurs présents et leur souhaite la bienvenue.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 31 mars 2016

3 – Travaux d'aménagement de la traversée de la RN5 et des espaces publics attenants – Phase 1 : place de l'Omnibus : attribution du lot n°1 « terrassement-VRD » suite à déclaration sans suite pour motif d'intérêt général

4 – Questions et informations diverses

M. le Maire propose d'ajouter les questions supplémentaires suivantes :

- modification des statuts de la CCSR
- montant de l'indemnité des agents recenseurs

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Nicolas CLERC secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 31 mars 2016

Arrivée de Frédéric BOURLAND.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de reporter l'approbation du compte-rendu de la séance du 31 mars 2016 à la prochaine séance, des éléments financiers sur l'affectation des résultats sont en attente d'accord de la part du Trésorier.

3 – Travaux d'aménagement de la traversée de la RN5 et des espaces publics attenants – Phase 1 : place de l'Omnibus : attribution du lot n°1 « terrassement-VRD » suite à déclaration sans suite pour motif d'intérêt général

M. le Maire indique, qu'en tant que pouvoir adjudicateur, il a déclaré sans suite pour motif d'intérêt général, la procédure de consultation du lot n°1 « terrassement-VRD » du marché de travaux de la Place de l'Omnibus.

Une nouvelle consultation a donc été publiée le 18 mars 2016 dans le journal d'annonces légales Le Progrès et sur le site Internet Marches-publics.info comprenant un lot unique : terrassement-VRD.

La limite de réception des offres était fixée au 8 avril 2016.

En application du règlement de consultation, les critères retenus pour le jugement des offres sont :

1 – Valeur technique de l'offre : 50%

2 – Prix : 50%

Le maître d'œuvre, le cabinet Au-delà du fleuve, a rédigé le rapport d'analyse des offres.

L'estimation du lot 1 par le maître d'œuvre s'élève à 1 083 000 € HT.

Voici la liste des entreprises ayant répondu :

- Groupement SAS BONNEFOY JC/DI LENA (25)
- EIFFAGE (39)
- SJE (39)
- EUROVIA (21)

M. le Maire constate que toutes les entreprises ont baissé leur prix par rapport au premier appel d'offre.

Alain DESPREZ remarque que le maître d'œuvre aurait surévalué le montant du chantier, sa rémunération étant basée sur le montant estimé.

Christophe MATHEZ indique qu'il y a eu dans la première consultation un problème sur le critère « délai ». La conversion des mois en semaines peut être litigieuse. Par ailleurs, il se demande comment s'expliquer la baisse entre le 1^{er} appel d'offre et le 2^{ème}.

M. le Maire propose de retenir l'offre de la Société Jurassienne d'Entreprise qui est l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 519 279.50 € HT soit 623 135.40 € TTC et une note globale de 91/100.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le marché de travaux du lot 1 terrassement VRD avec la Sté Jurassienne d'Entreprise de Messia-sur-Sorne.

3 – Modification des statuts de la Communauté de communes de la Station des Rousses

La délibération 2016/026 de la communauté de communes en date du 23 mars 2016 ainsi que les nouveaux statuts ont été transmis aux conseillers par courriel. M. le Maire demande s'il y a des questions.

Cette modification permettra notamment à la Communauté de communes de subventionner les manifestations sportives : Forestière, Ronde du Jura, Transjeune, Oxy'race etc...

Annie BERTHET demande si la construction d'un hôtel aux Rousses sera de la compétence de la CCSR. M. le Maire répond que c'est de la compétence du privé pour le construire et le payer. Il espère que la CCSR n'aura pas trop à y mettre de l'argent. Annie BERTHET demande si la communauté de communes donnerait son accord pour une chaîne d'hôtel ? M. le Maire indique que pour l'instant la compétence de la délivrance du permis de construire appartient au Maire, tant que le PLU est communal. Annie BERTHET demande si cette compétence sera dévolue au Président de la CCSR après 2017. M. le Maire répond que ce seront toujours les maires qui signeront les permis de construire, même si le PLU est intercommunal. Robert BONNEFOY demande qui gèrera l'urbanisme : le Parc Naturel Régional ou la communauté de communes ? M. le Maire indique que ce sera chaque commune, quand le SCOT sera validé, la DDT n'apportera plus son concours aux communes. L'instruction des permis pourrait être effectuée par un agent à l'échelle du territoire du Pays du Haut-Jura.

Marcel PROST demande si le nombre de conseillers reste le même. Claire CRETIN pense que c'est évolutif, et que cela ne dépend pas des statuts. M. le Maire rappelle que ce nombre est établi en vertu de l'entente locale, sinon la commune des Rousses aurait 2 délégués de plus à la communauté de communes. Marcel PROST relève que la commune des Rousses serait donc majoritaire : ce n'est pas innocent comme disposition.

Le conseil municipal approuve par 17 voix pour et 1 abstention (Robert BONNEFOY) la modification des statuts de la Communauté de communes de la station des Rousses.

4 – Indemnisation des agents recenseurs

M. le Maire rappelle que par délibération du 28 janvier 2016, le conseil municipal a décidé la création d'emplois d'agents recenseurs pour le recensement de la population réalisé en début d'année. La dotation de l'Etat a été fixée à 8 465 € alors qu'en 2011, elle était de 8 781 € à répartir entre les agents. La somme a donc baissé.

M. le Maire propose de fixer le montant total des rémunérations à **9 040 €**, ou au moins équivalent au montant de 2011, somme à répartir entre les 11 agents recenseurs. Il précise qu'il y avait 300 logements de plus à recenser.

Les chiffres exacts de la population ne sont pas encore connus. Les dotations de l'Etat tiennent compte du nombre d'habitants.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le montant total des rémunérations des agents recenseurs à la somme de 9 040.00 € à laquelle s'ajouteront les indemnités kilométriques.

4 – Questions et informations diverses

Local commercial des Gentianes : Christophe MATHEZ fait part au conseil municipal d'une proposition d'achat de ce local. Il y a une clause de non-concurrence vis-à-vis des autres commerces de la copropriété, ce n'est donc pas facile de trouver un acquéreur. Ce local est atypique car borgne. Aujourd'hui, la commune dispose d'une proposition sérieuse et il rappelle que la commune paie les charges sur ce local depuis 2 ans. L'offre financière se situe en-dessous de ce que l'on espérait : 155 000 € net vendeur. Christophe MATHEZ rappelle que la superficie du local est de 158 m², plus une réserve. L'activité proposée serait celle de syndic de copropriété représentée par la Société JESTIMMO. Cette société est désormais le syndic de la copropriété les Gentianes.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la vente de ce local commercial et les dépendances (2 réserves et 3 caves) au prix de 155 000 € HT net vendeur à la Sté J'ESTIMMO et autorise M. le Maire à signer cette vente au nom de la commune.

Claire CRETIN demande confirmation de l'installation du Dr JONNIER à la Ferme Midol. M. le Maire confirme la location des locaux et la préparation d'un bail professionnel.

M. le Maire informe le conseil qu'il y aura bientôt le transfert du bail commercial de l'hôtel restaurant « la ferme du père François » à un repreneur.

Un nouveau restaurant verra le jour route du Noirmont à la place du magasin de chaussures.

Un nouvel exploitant doit également reprendre le salon de thé « Marie bis ».

Armée de Terre : M. le Maire a rencontré M. Yves BRAUN qui souhaite un partenariat cohérent et profitable pour tous entre l'Armée et la population. Cela pourrait se traduire ponctuellement par la présence d'une délégation militaire au monument aux morts : 8 mai ; 22 août, 11 novembre... L'Armée souhaite être présente sur des actions telles que débroussaillage, défrichage, déboisement...

Banque alimentaire : Annie BERTHET indique qu'il y a eu une légère baisse nationale de la collecte mais celle des Rousses s'est bien maintenue. La Banque alimentaire de Champagnole envisage l'achat d'un véhicule frigorifique à 25 000 € et demande une participation au CCAS. 3000 familles ont bénéficié de cette aide dans le Jura mais pas aux Rousses.

Contentieux permis de construire FONS : Marcel PROST invite M. le Maire à porter à la connaissance du conseil le résultat du procès intenté aux consorts FONS pour construction sans permis de construire. Robert BONNEFOY a assisté à l'audience au tribunal : le commerçant a été relaxé. M. le Maire indique que la commune peut faire appel et il est en attente de la communication officielle du Tribunal. Marcel PROST est étonné car la commune s'est présentée à ce procès sans avocat. M. le Maire répond que si la commune fait appel, elle aura un avocat. Un représentant de la DDT était présent pour défendre le dossier. L'action ne

portait pas sur l'ensemble du tènement foncier. Frédéric BOURLAND pense que si la situation n'a pas été déclarée illégale par le juge, alors il convient de bien se poser la question d'un appel de la décision. Il reste l'enjeu du trou béant devant la mairie. Christophe MATHEZ indique que les deux projets ne sont pas liés. Il rappelle qu'il a défendu ce dossier en conseil car il pensait que ce projet immobilier était cohérent. Or, M. FONS a déconstruit et reconstruit. Robert BONNEFOY indique que la commission urbanisme a peut-être été laxiste. En effet, elle aurait dû refuser la déclaration préalable et demander le dépôt d'un permis de construire.

Epaves route du Noirmont : Annie BERTHET indique qu'une famille a déménagé de la route du Noirmont, mais elle a laissé 2 véhicules en très mauvais état sur deux emplacements de stationnement. Christophe MATHEZ pense qu'on ne peut rien faire, car ces places de stationnement sont toujours sur domaine privé. Annie BERTHET suggère de demander au nouveau propriétaire de les enlever.

Réunions :

- Le 19/04 : la municipalité reçoit le nouveau Directeur de CARREFOUR MARKET, M. HOLLANDE.
- Le 21/04 : les élus des 4 communes sont invités à une réunion concernant le projet de la Dole à la Communauté de Communes.
- Le 22/04 : réunion avec l'exploitant de la carrière du Risoux.
- Le 25/04 : Le Président du Syndicat Mixte du Canton de Morez a dénoncé la convention le liant à la commune de Saint-Cergue en raison du rejet des eaux pluviales provenant du hameau de la Cure Suisse dans le réseau d'assainissement des Rousses. Cela provoque des débordements d'assainissement dans le périmètre de protection rapprochée du lac des Rousses. Une rencontre sur ce thème est prévue à 14h. Alain DESPREZ précise que cette réunion avec la Syndique de Saint-Cergue a pour objectif d'avancer vers des solutions techniques et financières.
- Le 27/04 : réunion à la Communauté de communes sur le thème de l'école de musique.
- Le 28/04 à 18h : présentation du projet de Fort Aventure à la mairie, salle du conseil municipal.
- Samedi 30/04 matin : demi-journée de nettoyage de printemps : rendez-vous à 9h30 à l'Omnibus. Les membres de la Société de pêche vont nettoyer autour de la cabane de pêche du lac et le long de la plage vers la base d'amarrage des barques.
- Alain DESPREZ indique que la commune vient de recevoir les premiers contrôles visuels des branchements d'assainissement effectués par la Sté Lyonnaise des Eaux France aux Cressonnières : des maisons ne sont pas raccordées. Les égouts de certaines s'écoulent dans la nature.
- Le 30/04 : la commune accueille l'étape du Tour du Jura cycliste Champagnole – Les Rousses.

Prochaine séance : jeudi 26 mai à 18h30

Séance levée à 20h10

Le Secrétaire de séance,

Nicolas CLERC



Le Maire,

Bernard MAMET

